



MERVILLE

024

Séance du 02 JUILLET 2021

Chantal AYGAT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vendredi 02 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation :

Présents : 22

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,
Messieurs Jean-François LARROUX, Robert BONNAFÉ, Adjoint au Maire,
Mesdames Virginie LARROUX, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT,
Sylviane GABEZ, Michèle SANTACREU, Céline BREIL, Barbara KIRCH, Evelyne PATEY,
conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, René BÉGUÉ, Luc MERIEUX, Samuel TRESSEL, Michel
HANNE, Olivier BERTHELOT, Fabrice MARTINEZ, Laurent LESUEUR, conseillers
municipaux.

Procurations : 6

Monsieur Jean-Luc FOURQUET donne procuration à Madame Chantal AYGAT,
Monsieur Patrick DI BENEDETTO donne procuration à Madame Alexandrine
MOUCHET,
Madame Katia ZANETTI donne procuration à Madame Nelly AUGUSTE,
Madame Monique NICODEMO-SIMION donne procuration à Monsieur Robert
BONNAFÉ,
Monsieur Franc CORTESE donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,
Madame Sophie CIECKO donne procuration à Monsieur René BÉGUÉ.

Absent : 1

Monsieur François GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel TRESSEL

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers votants : 28

Date de convocation : **24 juin 2021**

Date d'affichage : **24 juin 2021**

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2021

FINANCES LOCALES :

- 1/ Décision modificative n°2
- 2/ Remboursement de dette d'une association

URBANISME :

- 1/ Acquisition d'une parcelle appartenant au CCAS de Merville

ENFANCE ET JEUNESSE :

- 1/ Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du dispositif temps libre prévention jeunesse (TLPJ) et du dispositif ville vie vacances (VVF)

RESSOURCES HUMAINES ET PERSONNEL TERRITORIAL :

- 1/ Création d'un emploi de chef de projets culturels et modification du tableau des emplois et des effectifs

INFORMATIONS DIVERSES :

✚ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2021

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 17 mai 2021.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 17 mai 2021.

I. FINANCES LOCALES

1.1 Délibération 2021/030 : Décision modificative n°2

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'ajustements de crédits au sein de la section d'investissement, il est proposé d'approuver la décision modificative n°2 telle que figurant en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 sur l'exercice budgétaire 2021,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.2 Délibération 2021/031 : Remboursement de dette d'une association

Pendant de nombreuses années, la bibliothèque municipale faisait l'objet d'une gestion conjointe entre la commune et l'association le Foyer rural. Cette situation se traduisait par le versement d'une subvention de 6 000 € au profit de ladite association jusqu'en 2020.

En parallèle, La commune de Merville porte un projet structurant de création d'une bibliothèque/médiathèque. La culture et son développement est un axe majeur porté par la nouvelle municipalité. L'inauguration prochaine de la salle multiculturelle peut témoigner de cette importance.

La commune envisage de donner une nouvelle impulsion à la bibliothèque en lui redonnant une position de centralité et en créant un pôle culturel en centre-ville.

C'est pourquoi, par délibération n°2020-035Bis en date du 05 juin 2020, le conseil municipal de la commune de Merville actait la reprise de ce service en régie directe.

En conséquence, l'association du foyer rural doit donc procéder au remboursement de la subvention de 6 000 € versée sur l'exercice budgétaire 2020.

Au regard de la conjoncture sanitaire actuelle et de ses effets néfastes sur le fonctionnement de l'association, cette dernière sollicite le conseil municipal pour autoriser un plan d'apurement de la dette. La subvention de 6 000 € serait remboursée sur une durée maximale de 24 mois avec un versement mensuel à hauteur de 250 euros. Le premier remboursement interviendrait le 15 septembre 2021.

En fonction de ses moyens financiers, l'association se réserve la possibilité de modifier le montant des échéances voire de rembourser cette dette par anticipation avec l'accord de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe du remboursement de la dette du foyer rural au profit de la commune de Merville avec les modalités précisées ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

II. URBANISME

1.3 Délibération 2021/032 : Acquisition d'une parcelle appartenant au CCAS de Merville

Le centre communal d'action sociale de Merville a fait le choix de constituer des réserves foncières zone de Lartigue. Ainsi, la structure est devenue propriétaire de plusieurs parcelles.

En parallèle, la commune va prochainement construire un nouveau groupe scolaire sur cette zone pour adapter les équipements publics à notre dynamisme démographique.

Dans le cadre de cette opération et pour poursuivre les aménagements futurs, la commune aura besoin des terrains adjacents dont l'un appartient au CCAS. En conséquence, il convient de régulariser cette situation afin que la commune soit totalement propriétaire du foncier.

Conformément à la législation, le CCAS a saisi le service des Domaines qui a rendu son avis le 19/03/2021. Madame la Présidente propose une cession à l'euro symbolique de la parcelle E241 cadastrée en zone 1AUe et 2AUe du PLU à la commune. D'une superficie de 6 150 m², il s'agit d'une parcelle agricole non bâtie, enclavée et en forme de bande, située au lieu-dit La Peyrouse.

Considérant l'avis des domaines rendu en date du 19 mars 2021,

Considérant la délibération n°2021-010 du centre communal d'action sociale en date du 25 mai 2021 approuvant la cession de la parcelle cadastrée E 241 au profit de la commune de Merville pour l'euro symbolique,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle E241 à l'euro symbolique appartenant au CCAS de Merville,

PRECISE que les frais inhérents à cette transaction seront pris en charge par la commune,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

III. ENFANCE ET JEUNESSE

1.4 Délibération 2021/033 : Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du dispositif temps libre prévention jeunesse (TLPJ) et du dispositif ville vie vacances (VVF)

Madame le Maire expose que, depuis plusieurs années, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a mis en place un dispositif dénommé « temps libre prévention jeunesse » qui s'adresse aux jeunes âgés de 8 à 18 ans. L'objectif de celui-ci est de prévenir et lutter contre le désœuvrement des jeunes. Les actions menées par la Maison des Jeunes de Merville peuvent s'inscrire dans ce dispositif au titre du projet porté sur les années 2021-2022.

Par ailleurs, la maison des jeunes souhaite formuler une autre demande de subvention au titre du dispositif ville vie vacances pour son opération intitulée « Ça déménage au potager ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les projets annexés à la présente délibération,

FORMULE des demandes de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du dispositif temps libre prévention jeunesse (TLPJ) et du dispositif ville vie vacances (VVF),

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

IV. RESSOURCES HUMAINES ET PERSONNEL TERRITORIAL

1.5 Délibération 2021/034 : Création d'un emploi de chef de projets culturels et modification du tableau des emplois et des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la croissance démographique dynamique de Merville corrélée à l'ouverture de plusieurs lieux culturels (salle multiculturelle L'Arpège, bibliothèque médiathèque...),

Considérant la nécessité d'offrir à la population mervilloise une politique culturelle de qualité qui se concrétisera par une programmation riche et variée,

Considérant que la réalisation de certains projets culturels structurants est conditionnée par le recrutement de personnel qualifié pour l'obtention de subventions,

Considérant l'importance pour la commune de Merville d'être accompagnée par du personnel qualifié pour déployer une politique culturelle pertinente,

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Chantal AYGAT

La création d'un emploi de chargé de projets culturels à temps complet (35 heures par semaine) pour exercer les dites fonctions au service culture.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de la catégorie B dans les filières administrative, animation ou culturelle, aux grades suivants :

- Rédacteur territorial
- Animateur territorial
- Assistant de conservation du patrimoine

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un emploi de catégorie B pour occuper les fonctions de chef de projets culturels,

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

V. INFORMATIONS DIVERSES

- ✚ Madame le Maire souhaite adresser ses remerciements à tous les élus, aux membres du comité citoyen et aux administrés qui ont participé aux opérations électorales les dimanche 20 et 27 juin dernier.
- ✚ Madame le Maire informe les élus de l'assemblée délibérante que le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 27 août prochain à 20h00.

La séance est close à 20h45.

Le Maire,

Chantal AYGAT



Le Secrétaire de séance,

Samuel TRESSEL

